



DESTINÉ AUX ORGANISMES COMMUNAUTAIRES DE MONTRÉAL
JUIN 2008

le bulletin du RIOCM

Cadre de financement à Montréal Contexte et enjeux

À Montréal, contrairement à la majorité des régions du Québec, il n'y a jamais eu de cadre de financement pour les organismes communautaires œuvrant en santé et service sociaux.

Il faut dire qu'au RIOCM, la répartition du financement des groupes communautaires n'a jamais été un sujet prioritaire et a longtemps été tabou, notamment parce que la plupart des organismes communautaires portent leurs revendications financières par l'intermédiaire de leurs regroupements sectoriels nationaux.

La difficulté d'élaborer un cadre général de financement s'était manifestée dès l'adoption du cadre de référence régional, en janvier 2006. En effet, déjà à ce moment-là, les délégué-e-s communautaires à l'Agence, sectoriels comme intersectoriel, s'étaient demandés dans quelle mesure ils et elles souhaitaient—ou pouvaient—collaborer, étant donné que, dans la réalité montréalaise, les groupes vouent davantage d'énergie aux luttes pour le financement au niveau national.

Les délégué-e-s communautaires se sont malgré tout entendus sur d'importants principes applicables à Montréal. Ils et elles ont notamment demandé à l'Agence :

- D'accorder la pleine indexation pour les groupes communautaires ;
- De maintenir la prépondérance du financement à la mission globale (à 80 %) par rapport aux autres modes de financement des groupes (ententes et projets) ;
- De permettre le financement de tous les organismes accrédités au PSOC.

Votre organisme est exaspéré d'être sous le seuil de la pauvreté ?

Des seuils planchers dans le cadre de financement à Montréal, c'est un minimum !

Rassemblement pour les revendiquer,
le 17 juin 17 heures
(détails à la dernière page).

Le RIOCM, soucieux d'obtenir un financement qui soit équitablement réparti à l'ensemble des organismes de Montréal, a proposé à ses collègues des regroupements sectoriels de défendre des seuils planchers¹ (ou montants financiers minimums) inspirés de ceux qui ont été établis par la Coalition des tables régionales des organismes communautaires (CTROC). Ces seuils planchers sont conçus en fonction des typologies d'organismes communautaires de la brochure PSOC, et non pas selon les «secteurs» ou les «personnes rejointes». Cette classification par typologies, plutôt que par secteurs, s'est révélée rassembleuse auprès des groupes et des regroupements de tous les secteurs.

D'ailleurs, l'Agence de la santé et des services sociaux de Montréal avait inscrit, dans sa proposition de premières balises de financement qui a été soumise à la consultation, les seuils planchers demandés, sans toutefois s'engager par un plan de redressement financier chiffré avec échéancier.

Par contre, après d'importants travaux en sous-comité, après une consultation des organismes communautaires montréalais œuvrant en santé et services sociaux et suite à une autre ronde de travaux, l'Agence nous a récemment appris qu'elle songeait à reculer sur l'inclusion des seuils planchers dans la proposition de balises de financement dont le dépôt au CA de l'Agence est prévu pour le 17 juin prochain.

Des nouvelles de la CTROC

La CTROC demande au ministère de la Santé et des Services sociaux de régler les problèmes de sous-financement des organismes communautaires québécois.

La Coalition des tables régionales d'organismes communautaires (CTROC) réunit les regroupements régionaux des 16 régions administratives du Québec, les TROC, soit 2800 organismes au total, et les représente devant les instances nationales. Le RIOCM est membre de cette coalition fondée au milieu des années 1990.

Après avoir analysé en profondeur les impacts de la réforme Couillard, les TROC sont unanimes : le financement des organismes communautaires selon la logique des neuf programmes-services du MSSS est inéquitable parce qu'il maintient des centaines d'organismes communautaires dans un état stagnant de sous-financement sous prétexte qu'ils sont « *hors-priorités* ».

Au tournant de 2006, la CTROC avait lancé une campagne politique pour obtenir des engagements gouvernementaux sur, d'une part, la réponse aux besoins en financement à la mission (PSOC) de l'ensemble des organismes communautaires et, d'autre part, sur un nouveau mode de gestion de ce financement qui préserverait l'autonomie des organismes communautaires. Rappelez-vous les campagnes de lettres et de cartes postales auxquelles vous avez participé et les interventions médiatiques en début d'année 2007 demandant au ministre Couillard d'agir. Malheureusement, nos demandes sont demeurées lettre morte.

Cette année, le RIOCM a décidé de s'investir dans le plan d'action de la CTROC. Deux membres du CA, Geneviève Ducharme et Marcel Léonard, ont participé activement aux rencontres nationales de la CTROC et nous avons également décidé de participer au conseil d'administration de la CTROC en m'y déléguant, comme coordonnateur du RIOCM.

Une campagne nationale en trois volets

Vers la fin 2007, la CTROC a décidé d'entreprendre une nouvelle série d'actions politiques sur la scène nationale. La campagne se décline en trois volets : visibilité, mobilisation, négociation.



**les organismes communautaires
DU MONDE À DÉCOUVRIR!**

Visibilité

La campagne de visibilité de la CTROC a été inaugurée dans le cadre de la Journée nationale de l'action communautaire, le 23 octobre 2007, sur le thème : « *Les organismes communautaires, du monde à découvrir!* ». Cette campagne vise à mieux faire connaître les organismes communautaires et ainsi accroître leur capital de sympathie auprès de la population québécoise. Cette campagne s'est aussi déclinée au niveau des régions et se poursuivra cette année.

Plus récemment, la CTROC a dénoncé les allégations de mauvaise gestion proférées dans *La Presse* (voir encadré). La Coalition suivra de près la publication du prochain rapport du vérificateur général à l'automne 2008.

Négociation

Le deuxième volet est celui de la négociation avec le MSSS. Nos déléguées de la CTROC au Comité valorisation de l'action communautaire négocient afin de s'assurer que le processus d'harmonisation du PSOC amorcé par le MSSS ne mette pas en péril l'autonomie des organismes communautaires. La CTROC a décidé de faire front commun avec la TRPOCB.

Ces travaux ont eu pour résultats concrets la récente adoption de nouvelles balises de reddition de comptes pour le financement à la mission ainsi

que la redéfinition des trois modes de financement du PSOC. Des travaux sur le financement, dont un portrait du financement des organismes, s'amorceront sous peu. Les déléguées de la CTROC tenteront d'obtenir du MSSS l'adoption de seuils planchers et des engagements pour le maintien de la prépondérance du financement à la mission.

Mobilisation

Enfin, le dernier volet et non le moindre, la mobilisation, vise à obtenir des engagements du gouvernement du Québec, particulièrement du ministre de la Santé et des Services sociaux, sur le rehaussement du financement à la mission ainsi que sur la révision du mode de gestion du PSOC. Le ministre Couillard refuse depuis plus de deux ans de rencontrer les représentants de la CTROC à ce sujet. C'est tout à fait inacceptable!

Les pressions politiques sont exercées au moyen de sorties médiatiques (comme celle du 21 février dernier) et de rencontres de députés du parti au

pouvoir et de l'opposition. La CTROC a également fait des représentations autour du budget 2008-2009 du gouvernement du Québec. Plusieurs régions se sont récemment mobilisées sur la question du financement, dont le Centre-du-Québec, le Bas St-Laurent, Laval, les Laurentides, le Saguenay-Lac St-Jean et Montréal.

Nous faisons appel aux organismes communautaires de Montréal pour nous épauler dans ces actions au niveau national, pour qu'enfin le gouvernement du Québec reconnaisse à sa juste valeur notre contribution au développement des communautés et à la justice sociale. Soyez aux aguets: l'automne prochain, nous allons sans doute vous interpeller à nouveau, pour mener d'autres actions au niveau national! PAR SÉBASTIEN RIVARD

1 Comité mis en place par le MSSS sur la révision et l'harmonisation du PSOC et regroupant des déléguées de la TRPOCB et de la CTROC (la TRPOCB étant la Table des regroupements provinciaux des organismes communautaires et bénévoles).

LE VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL DU QUÉBEC REMET ÇA!

Une nouvelle enquête sur les organismes communautaires est en cours

En 1995-1996, dans la foulée de la régionalisation du PSOC, le vérificateur général du Québec soumettait un premier rapport sur le financement et l'évaluation dans les organismes communautaires¹. Dans ce rapport, le VGQ formulait deux recommandations principales:

- Réviser les normes d'allocation du PSOC pour assurer équité et cohérence dans le financement des organismes communautaires;
- Préciser les exigences quant à l'évaluation des organismes communautaires.

Douze ans plus tard, voilà qu'une nouvelle enquête est en cours auprès d'environ une dizaine d'organismes communautaires, dans trois régions du Québec (selon nos sources). Le VGQ déposera son rapport à l'Assemblée nationale à l'automne 2008.

L'article de Denis Lessard, paru récemment dans *La Presse*, laisse entendre que ce rapport révélerait l'existence de lacunes importantes dans la gestion des organismes.

Cependant, aucune conclusion n'a été tirée par le VGQ à l'heure actuelle, ce qui relègue au rang de pures allégations les affirmations du journaliste de *La Presse*. Par ailleurs, à la mi-avril, le ministre Couillard a laissé entrevoir, en commission parlementaire, une volonté de resserrer la reddition de comptes des organismes. S'agirait-il d'un ballon politique?

Chose certaine, nous devons demeurer vigilant-e-s, en tant que mouvement communautaire. Au RIOCM, nous croyons qu'il faut d'ores et déjà œuvrer à la promotion des organismes communautaires auprès de la population en montrant à quel point leurs actions ont un impact positif. Plus on nous connaîtra, mieux on nous reconnaîtra! Dans notre société, bien peu d'organisations font autant pour la population avec si peu! PAR SÉBASTIEN RIVARD

1 Rapport du Vérificateur général à l'Assemblée nationale pour l'année 1995-1996, Tome II, chap. 4, Action du gouvernement relativement aux organismes communautaires de la santé et des services sociaux et à la santé mentale.



RÉFLEXION

Au-delà du débat des valeurs : des pratiques pour un *vivre ensemble* harmonieux

Le débat actuel sur le «vivre ensemble» qui émerge de la transformation du paysage socioculturel du Québec suscite une multitude de réflexions sur les valeurs divergentes, les valeurs québécoises, et même sur la hiérarchisation des valeurs.

Ces réflexions devront cependant s'ancrer dans une analyse critique du monde contemporain, dans toute sa complexité. La mondialisation telle qu'on la connaît se base sur des politiques économiques prônant la libre circulation des biens de consommation et, simultanément, sur des politiques sécuritaires qui entravent la libre circulation des personnes (lutte au terrorisme, méfiance envers l'*Autre*, renforcement des frontières).

Pourtant, dans ce «monde globalisé», les humains se déplacent de plus en plus, pour de multiples raisons: guerres, crises humanitaires et environnementales, recrutement d'immigrants par des pays occidentaux pour des besoins démographiques et de main-d'œuvre spécifiques, etc. Enfin, les écarts grandissants entre les générations ainsi qu'entre riches et pauvres, en contribuant à la fragmentation de nos sociétés, compliquent plus encore la situation.

Toutes ces nouvelles réalités mettent à mal l'idée que la culture est monolithique et statique. Il est vrai que certains principes de bases devraient être partagés par la majorité, mais la culture ne pourra pas pour autant demeurer uniquement sous l'égide de celle-ci¹. La globalisation amène les sociétés, jadis plus homogènes, à se transformer, ce qui requiert certaines adaptations. La présence d'un *Autre*, inconnu et différent, sur son territoire (ou être soi-même sur le territoire d'un *Autre* inconnu et différent) peut susciter un sentiment d'insécurité, à plus forte raison si les élans de solidarité sont réprimés par des impératifs de réussite sociale et économique, de performance et de compétitivité².

Ainsi, la cohabitation des cultures, le *vivre ensemble* harmonieux, n'est pas aussi simple que de libeller, d'établir et de décréter des valeurs communes. Les valeurs, même si elles sont communes, ne se représentent pas et ne se mettent pas en œuvre nécessairement de la même manière selon les filtres culturels par lequel on perçoit et expérimente le monde.

Prenons la situation de deux femmes découvrant qu'elles sont enceintes, sans l'avoir planifié, et ce, d'hommes qu'elles fréquentent depuis seulement quelques mois. Elles peuvent, au nom de la valeur *famille*, choisir d'agir de manières totalement opposées. L'une pourra décider de se faire avorter, jugeant ne pas avoir les conditions nécessaires pour offrir à son enfant une vie de famille à la hauteur de ses aspirations, tandis que l'autre choisira de formaliser hâtivement la relation avec le père afin de créer une unité familiale pour élever son enfant. Cette divergence n'implique pas qu'une d'entre elles possède de valeurs familiales plus solides que l'autre. Cela signifie tout simplement (ou tout complexement) qu'elles ont des expériences et des connaissances divergentes du monde, qui influencent la mise en œuvre de leurs valeurs et les amènent à faire des choix différents.

Léon Ouaknine, chercheur en science politique, qui a travaillé pendant plus de 20 ans comme directeur dans le réseau de la santé et des services sociaux, explique que la culture «n'est pas un construit rationnel, mais un ensemble inextricable d'affects, de croyances et de comportements inconscients, imperméables habituellement à la raison parce que la culture est une identité!³» Les valeurs divergentes, et même celles qui sont communes, sont souvent sources de conflits, et Ouaknine affirme à cet égard que le conflit fait partie de l'expérience humaine et qu'il est inévitable.

Ce qui est plus dangereux, c'est le repli sur soi, dans la conviction que sa propre façon de faire est la meilleure. Les conflits permettent de mettre des mots sur des différences bien réelles, légitimées par des expériences de vie et des identités distinctes. Parfois, les conflits permettent l'émergence de nouvelles façons de faire, d'hybridations, et même de fusions. Mais ce n'est pas toujours le cas. Certains éléments ne sont pas négociables. Pour un *vivre ensemble* harmonieux, il serait avantageux, dans certains cas, de reconnaître que certaines différences requièrent des deuils et des compromis de la part de chacun.

Afin d'éviter de propager la crainte de l'*Autre* et pour promouvoir le *vivre ensemble* dans une société pluraliste, il est bénéfique de rechercher activement le dialogue avec les multiples *Autres*. À mesure que l'on se familiarise avec les autres cultures, on cesse de croire qu'une culture est supérieure à une autre, pour reconnaître que toute culture a ses bons et ses mauvais côtés.

Si nous avons le souci d'encourager l'inclusion, pourquoi ne pas se poser des questions comme : comment apprendrons-nous à nous respecter mutuellement malgré nos différences de valeurs ? Comment mettre en valeur la diversité pour qu'elle nous enrichisse collectivement ? De quelles ressources humaines et financières aurons-nous besoin pour mener ces multiples dialogues ?

Nous aurons avantage à examiner comment certaines façons de faire et certaines règles peuvent aggraver l'exclusion ou même l'oppression de l'*Autre*. C'est en côtoyant les différences que l'on développe une empathie et une compréhension d'autrui, sans se sentir menacé dans son identité. Ces quelques éléments de réflexion ne sont que des premiers pas vers une société qui mettra véritablement en valeur la diversité et l'apport de l'*Autre*. PAR SALEEMA HUTCHINSON

1 Ouaknine, Leon. 2007. «Le dialogue des cultures au Québec: Oui dans le respect de la laïcité des institutions publiques!». *Le jumelé: la croisée des cultures*. Automne 2007.

Inclusion et les relations interculturelles

Le RIOCM a son rapport

Les membres se souviendront des étapes qui ont présidé à l'adoption d'un énoncé de principes et de valeurs pour leur regroupement intersectoriel. C'est dans le giron de ces riches discussions que le souci d'estimer les diversités montréalaises s'est imposé et ce, bien avant que le sujet ne soit médiatisé...

En effet, c'est lors de l'assemblée générale extraordinaire d'avril 2006 que les membres jetaient les prémisses d'une démarche de réflexion sur les «différentes réalités montréalaises dans une perspective d'approche interculturelle» et sur les «différentes réalités vécues par les groupes marginalisés, exclus, ségrégués ou opprimés.» (extraits de procès-verbal, AGE du RIOCM, 24 avril 2006, page 5).

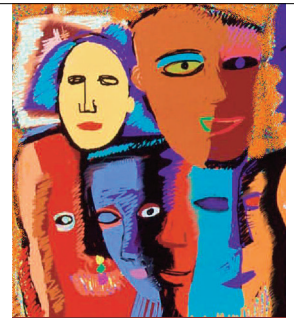
Le RIOCM ne disposait pas de ressources comparables à celles de la commission sur les pratiques d'accommodement (...) mais tout de même, depuis ce jour, son conseil d'administration a vu à la réalisation de cette démarche,

notamment par la tenue d'activités (Mardis du RIOCM), par l'appropriation d'une sensibilité interculturelle (formation pour le CA et l'équipe de travail) et par la constitution d'un comité. C'est en engageant M^{me} Saleema Hutchinson que le RIOCM s'est assuré de conduire une enquête de terrain et d'éditer un *Rapport de la démarche de réflexion sur l'inclusion et les relations interculturelles*.

Actuellement sous lecture et correction, vous devrez patienter encore un peu pour lire le rapport, dont le contenu sera présenté par son auteure, Saleema Hutchinson, lors de la prochaine assemblée générale annuelle du RIOCM, le 28 octobre 2008.

Les membres du CA ont félicité l'auteure pour la richesse du contenu et la qualité de la rédaction. Nous avons apprécié travailler avec toi Saleema!

PAR MARIE-ANDRÉE TRUDEAU



Présentation
du rapport :
AGA du 28 octobre 2008

Nouvelle publication

C'est lors du Mardi du RIOCM du 13 mai dernier que le *Guide complémentaire au modèle régional d'entente de services* a été lancé.

Cette publication a été distribuée récemment aux organismes communautaires en santé et services sociaux de Montréal.

Avez-vous reçu le vôtre? Premier exemplaire: gratuit.

Publication supplémentaire: 10 \$. Pour les institutions: 15 \$.



Retour d'une équipe de trois



MILA

SALEEMA

Presqu'en même temps que **Saleema** (chargée de dossier), notre collègue **Mila Krumova** (adjointe administrative) quittait le RIOCM pour un autre emploi et d'autres défis. Elles nous manqueront toute deux!

Leur présence a permis au RIOCM d'accomplir des mandats que ses membres avaient confiés au CA et à l'équipe et d'accorder à la vie associative une place que nous voulions importante cette année.

Sébastien Rivard (coordonnateur), Isabelle Langlois (responsable de l'analyse) et Marie-Andrée Trudeau (responsable des communications) devront se débrouiller sans elles!

Contexte et enjeux

→ suite de la page 1

Pour le moment, le RIOCM défend, auprès de l'Agence, l'importance que ces seuils planchers et de l'inscription de montants dans les balises de financement, à titre d'engagement symbolique de l'Agence de Montréal.

D'autre part, le RIOCM n'est pas arrivé à s'entendre avec ses collègues sectoriels sur un mécanisme qui permettrait à l'Agence de dégager du financement pour les groupes communautaires «hors priorités» (selon le gouvernement actuel).

L'enjeu est cependant très important puisque, dans le contexte d'un gouvernement minoritaire, les agences doivent, plus que jamais, respecter les exigences très précises du ministère de la Santé et des Services sociaux dans la répartition de l'argent neuf (il faut préciser à qui il est destiné et à quoi il servira – toujours dans la perspective de livrer plus directement les services à la population).

En effet, depuis quelques années, le MSSS fait signer aux agences des ententes de gestion assorties d'obligations d'atteindre des résultats très précis, ce qui réduit leur marge de manœuvre régionale et la capacité du PSOC à évoluer globalement plutôt que par priorités ministérielles. Le RIOCM demande que les augmentations de financement des groupes correspondent à ses propres orientations et que la reddition de

comptes ainsi que les autorisations de financement s'effectuent à la lumière d'un rehaussement significatif des interventions des organismes. De plus, les programmes-services du RIOCM, auxquels sont dorénavant rattachées les catégories PSOC, sont très «santé» et très peu «services sociaux».

Les délégué-e-s communautaires se sont au moins entendus sur une chose: par souci d'équité, votre délégation a demandé à l'Agence de s'engager à dégager du financement pour les groupes oubliés par les priorités.

Le sous-financement des groupes communautaires montréalais et les écarts entre les groupes demeurent donc des enjeux importants. Les premières balises de financement, qui doivent être adoptées par le CA de l'Agence en juin 2008, sont les premiers pas vers l'élaboration d'un cadre de financement à Montréal. Ce sera un dossier à suivre, dans les prochains mois, voire les prochaines années. PAR ISABELLE LANGLOIS

1 Aide et entraide	135 108 \$
Sensibilisation, promotion et défense des droits	135 108 \$
Milieu de vie et soutien dans la communauté	215 837 \$
Hébergement communautaire	431 673 \$
Regroupements régionaux	161 877 \$

Votre organisme n'est pas membre du RIOCM?

Cliquez ici
<http://www.riocm.ca/devenir-membre.html>

COORDINATION: Marie-Andrée Trudeau
GRAPHISME: Diane Héroux
CORRECTION: Pierre-Alain Gouanvic



Pour nous joindre: 65, rue de Castelnau Ouest, bur. 401
Montréal (Québec) H2R 2W3
Téléphone: 514.277.1118 • Télécopieur: 514.277.2333
Courriel: info@riocm.ca • Site web: www.riocm.ca

Rassemblement pour un engagement sur les seuils planchers

Malgré nos efforts et la large participation d'organismes et regroupements communautaires à la campagne de fax:

l'Agence refuse toujours de reconnaître les montants des seuils planchers dans les balises pour un cadre de financement régional.

Augmentons la pression à l'Agence!

**le 17 juin prochain dès 17 h
Rendez-vous devant l'Agence au 3725, rue St-Denis**

Rassemblement d'une heure (de 17 h à 18 h). Puis, interventions lors de la période des questions (jusqu'à 18 h 30) du CA pour:

- ▶ Dénoncer l'attitude de l'Agence qui impose au milieu communautaire un cadre de financement incomplet malgré plus d'un an de travaux conjoints;
- ▶ **Dénoncer le fait que l'Agence refuse de s'engager sur les montants des seuils planchers (et même sur tout autre montant chiffré, vidant la proposition de cadre de financement de toute cible financière);**
- ▶ Dénoncer le manque de leadership de l'Agence de Montréal face au MSSS et au reste du Québec.

Joignez-vous à nous pour obtenir ce gain pour les organismes communautaires montréalais dont vous faites partie!

Merci de nous aviser de votre présence!

Courriel : info@riocm.ca

Téléphone : 514.277.1118

